L'étude AGENDA Énergies, 1ère étape d'une rénovation réussie !

Vous êtes propriétaire occupant et souhaitez réduire vos factures d'énergie et améliorer votre confort.

Vous êtes professionnel de l'immobilier et souhaitez conseiller vos clients en matière d'économie d'énergie.

Vous êtes bailleur et souhaitez valoriser votre patrimoine.

QUELS BÉNÉFICES ?

- Une nouvelle image de votre bien immobilier.
- Une amélioration de vos factures d'énergie pour un prix raisonnable grâce à une rénovation optimisée.
- Le confort thermique à portée de main.
- La valorisation de votre bien.
- Faciliter la location d'un logement sain.

AVANT / APRÈS

AGENDA ÉNERGIES

CONTACTEZ-NOUS

Vous souhaitez être accompagné dans votre projet de rénovation ou bénéficier de plus amples informations :

Cabinet Cap-ZEN
Joseph GRELLIER
37 avenue Oudinot,
94340 JOINVILLE LE PONT

Tél : 01 48 83 16 50

ou : 06 50 92 15 29

www.agendaenergies.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.

IMPRIM'VERT

Impression : Typocentre - 04 70 06 22 22

AGENDA ÉNERGIES

Vous allez aimer nous confier vos études énergétiques

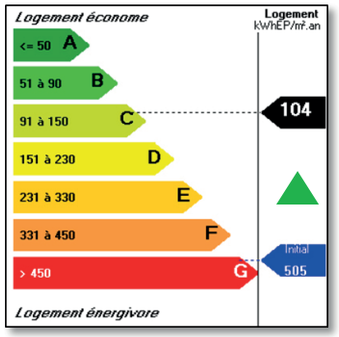

ETUDE ENERGETIQUE

AGENDA ÉNERGIES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION
Les solutions pour l'étude de votre bien

L'étude de rénovation énergétique

➲ Vous êtes régulièrement démarché par des vendeurs de fenêtres, d'isolation, de chauffage... Vous ne savez pas par où commencer ?

➲ Vous êtes intéressé par le temps de retour sur investissement, les aides et possibilités de financement auxquels vous pouvez prétendre ?

Le jour de la visite du bien, le Conseiller en rénovation énergétique s'entretient avec les occupants, mesure les surfaces chauffées et déperditives et leur répartition, examine les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation, analyse les problèmes rencontrés et les projets en cours.

LA RÉDACTION D'UN RAPPORT COMPLET PERSONNALISE

Le bilan énergétique initial du bien, établi à partir de la visite, permet d'identifier clairement les déperditions thermiques et les performances des systèmes énergétiques.

Le conseiller en rénovation énergétique AGENDA Énergies évalue et rédige l'ensemble des solutions viables pour une rénovation de qualité, adaptée au bien.

Il établit en conséquence plusieurs scénarios de travaux avec des montants d'investissement, des économies et des temps de retour sur investissement différents. Vous optimisez vos choix grâce à l'Étude de Rénovation Énergétique.

LA 1ère ÉTAPE D'UN PROJET DE RÉNOVATION RÉUSSI

Etude de Rénovation Energétique :
ne faites plus de travaux à l'aveugle !

L'etude thermographique

➲ Vous avez une sensation d'inconfort ?

➲ Où se situent les déperditions thermiques du logement ?

Les études thermographiques se déroulent en plusieurs étapes :

- Une visite complète de votre bien afin d'identifier votre problématique ;
- Une thermographie de votre logement à l'aide d'une caméra thermique ;
- Un temps d'échange avec l'occupant suite aux constats soulevés par la thermographie afin d'identifier les solutions à apporter ;
- La remise d'un rapport thermographique qui reprend les clichés de la visite, montre les déperditions et propose des solutions aux problématiques.

VOIR L'INVISIBLE

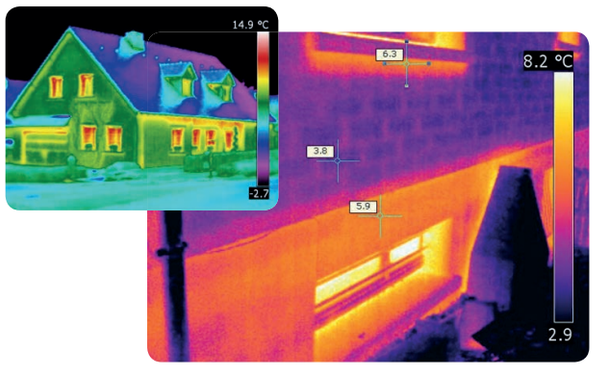

Les autres prestations d'AGENDA Énergies

LES BILANS ÉNERGÉTIQUES AVANT ET APRÈS TRAVAUX

Dans le cadre de l'obtention de certaines aides à la rénovation thermique des logements (ANAH par exemple), cette étude permet de démontrer le gain énergétique obtenu grâce à la réalisation de travaux.

Notre mission comprend :

- Le bilan énergétique avant travaux : l'étude de la performance énergétique actuelle de votre logement ;
- Le bilan énergétique "simulé" après travaux : réalisé sur étude documentaire, il permet d'établir la performance énergétique de votre logement intégrant les futurs systèmes et matériaux devant être installés.

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN IMMEUBLE COLLECTIF

Réglementairement exigé avant le 1er janvier 2017 pour tout bâtiment équipé d'une installation collective de chauffage (ou de refroidissement), annexé au DTG (Diagnostic Technique Global) depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre de bâtiments mis en copropriété ou déjà en copropriété, le DPE à l'Immeuble peut être le point de départ du plan pluriannuel de travaux en immeuble collectif.

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN CONSTRUCTION NEUVE

Depuis le 1er janvier 2013, la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) a été généralisée à toute nouvelle construction. AGENDA Énergies vous accompagne dans l'établissement des documents spécifiques :

- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux ;
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) Neuf.